



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tél : 01 42 43 35 75 - Fax : 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



Convention Collective :

26 Avril : Malgré une participation massive des cheminots à la grève, les patrons n'ont rien à dire !

Ce 26 Avril, les cheminots de l'entreprise historique et ceux du privé ont massivement participé à la grève pour peser sur les négociations et exiger du syndicat patronal des réponses aux revendications qui leur ont été transmises lors de la commission des 12 et 13 Avril.

Des patrons qui n'ont rien à dire...

...et qui ne fournissent aucune réponse aux grévistes !

Hors de question pour SUD-Rail de cautionner cette parodie de négociations où le patronat reste inflexible et n'a rien d'autre à proposer que sa seule version de la réglementation qu'elle a présentée le 5 Avril et qui a été unanimement rejetée par l'ensemble des organisations syndicales et par les salariés grévistes..

La stratégie du pourrissement !

Par son attitude, le patronat du rail démontre que c'est la stratégie du pourrissement qu'elle met en œuvre, en proposant une hypothétique version 2 du texte pour le 10 Mai. C'est donc par un calendrier sans réponses concrètes sur les conditions de travail et sans réponses aux grévistes que se positionne l'UTP.

**Le patronat refuse d'entendre les travailleurs du rail
Et veut leur imposer une convention collective au rabais !**

Malgré les promesses de Juin 2014 et la posture gouvernementale, qui laissaient croire que les trois niveaux de négociation aboutirait à une réglementation de haut niveau pour les travailleurs du rail, la stratégie de l'empilement du Décret Socle, d'une hypothétique CCN et des accords d'entreprise a du plomb dans l'aile.

L'UTP a démontré qu'une convention collective de haut niveau n'était pas un objectif pour elle, ne faisant que des propositions complémentaires voire même inférieures, au Décret Socle.

Concernant ces propositions complémentaires, il n'en résulte que du moins-disant social par rapport à l'existant et aucune amélioration du Décret Socle... C'est la hiérarchie des normes à l'envers ! De l'avis général, de l'avis des grévistes, nous voyons donc difficilement comment nous pourrions arriver à une harmonisation par le haut du cadre social dans de telles conditions.

**CONTRÔLONS
LES NÉGOCIATIONS**

***Pour ne pas laisser patrons et gouvernement
décider de notre avenir et nous imposer une
régression sociale, nous n'avons plus le choix...
sans un conflit dur et reconductible,
ils ne nous entendront pas !***

Le 27 Avril, lors d'une rencontre interfédérale, SUD-Rail sera porteur d'un message clair auprès des autres O.S., celui des assemblées générales... un départ en grève reconductible en Mai, afin de pouvoir gagner sur nos conditions de travail du futur et de ne pas se retrouver, fin Juin, en position défensive, à contester un texte patronal soumis à signature avec les risques que l'on connaît sur la possibilité pour certains d'être tentés, sous la pression patronale, de signer des accords de régressions sociales...

le patronat parie sur l'échec des négociations

Il est hors de question de sacrifier les conditions de travail de l'ensemble des salariés de la branche pour satisfaire le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». Le dumping social ne s'éliminera que par une convention collective de haut niveau sur la base d'un Décret Socle à l'égal de l'ancien décret. Toute option ne reposant que sur les accords d'entreprise pour harmoniser le cadre social ne reviendrait qu'à valider le dumping social.

Nous ne nous étonnons plus maintenant de la lenteur des négociations depuis aout 2014 ; quand on n'a rien à proposer, on fait trainer les négociations.

Un gouvernement qui met un an et demi pour sortir un Décret Socle, une organisation patronale qui n'a rien à proposer, et qui, après les 12 et 13 Avril, n'a toujours pas transmis une nouvelle proposition... quelle parodie de dialogue social !

La négociation sur 3 niveaux n'était donc là que pour embrouiller le cheminot en étalant les réunions et fausses propositions dans le temps, pour mieux lui faire accepter l'inacceptable...

Devant cette absence de volonté patronale d'entendre les revendications, on est en droit de penser que les patrons parient sur un échec des négociations pour appliquer le seul décret socle comme base minimum dans les entreprises ferroviaires. C'est donc bien en exigeant un décret socle à hauteur du RH0077 que nous pourrons dire stop au moins disant social dans la branche.

Il est temps pour l'ensemble des travailleurs du rail de prendre leur avenir en main ! Avec SUD-Rail, revendiquons de vraies avancées sociales et refusons de négocier toute régression !

**Réunis en assemblée générale, ce sont plus de 500 cheminots parisiens qui se sont rassemblés devant la réunion de la CMP pour signifier leur attachement à leurs conditions de travail, et pour revendiquer que seul un Décret Socle à hauteur du RH0077 permettra de dire stop au dumping social !
C'est la revendication SUD-Rail, c'est ce que nous exigeons du patronat et du gouvernement !**